

## Place Carnot: trois antennes dans une cheminée

**Le relais de téléphonie mobile déménage du n° 48 de la rue Franklin et ce, dans un souci de «meilleure couverture». Cela n'empêche pas les riverains de s'inquiéter...**

Il faudra penser à prévenir le Père Noël... Car c'est bien une fausse cheminée qui a été déposée mercredi après-midi sur le toit du n° 5 de la place Carnot (Lyon 2e). Fin décembre, le relais de téléphonie mobile Bouygues Telecom, composé de trois antennes, émettra depuis ce caisson.

**« C'est un souci esthétique », assure l'opérateur.** Mis à part les copropriétaires qui ont reçu un petit pécule - non divulgué par la régie Saint-Louis et Bouygues - les voisins alentours ne l'entendent pas de cette oreille. « Je l'ai au-dessus de chez moi », vitupère un commerçant, locataire au 5e étage dans un immeuble mitoyen. Avec lui, deux autres habitants du n° 63 de la rue Victor-Hugo ont initié une pétition, transmise au maire de Lyon cet été. « Les travaux ont pour objet la relocalisation d'un relais existant, situé 48 rue Franklin, qui sera démonté après la mise en service » de celui de la place Carnot, leur a répondu Mireille Roy, adjointe Verte à l'Ecologie urbaine. Gens qui rient, gens qui pleurent... Rue Franklin, certains locataires n'étaient même pas au courant qu'ils avaient des antennes sur la tête...



Il faudra penser à prévenir le Père Noël. C'est aux alentours des fêtes de fin d'année que les trois antennes qui seront insérées dans la fausse cheminée commenceront à émettre / Photo S.M.

Pourquoi ce déménagement? « Pour une meilleure couverture », répond Bouygues. « A Lyon, avec des mesures qui s'échelonnent entre 1 volt par mètre ou 5 volts par mètre, nous sommes bien en dessous des normes maximales autorisées par la loi qui sont de 41 v/m à 61/vm », expose Mireille Roy, jointe hier sur son téléphone portable.

Son idée : que les opérateurs multiplient les antennes de très faible portée de sorte que **la psychose ne gagne pas la population.** «Mais ça leur coûterait plus cher ».

En attendant, les trois antennes émettront (Ndlr : *irradieront*) chacune depuis le haut de la cheminée, en 1 800 MegaHertz (réseau Hertzien) et 2100 MegaHertz (réseau UMTS).

Mais ça fait combien de volts par mètre?... « C'est comme un phare et son cône de lumière. Quand on est dessous, on ne perçoit rien, et à mesure qu'on s'éloigne, le cône s'élargit », explique-t-on chez Bouygues, pour qui « les antennes-relais ne sont pas dangereuses pour la santé des riverains », travaux de scientifiques à l'appui.

(Ndlr "Quand on est dessous ; on perçoit rien" Parce qu'on perçoit quelque chose ailleurs ?

Question à Bouygues Telecom : "Quand on est en face ; on perçoit quoi ?"

Merci à Bouygues Telecom de nous informer . . .).

Le TGI de Nanterre vient pourtant d'ordonner l'enlèvement d'une antenne à Tassin au nom du principe de précaution. Bouygues indique vouloir faire appel de la décision.

Sophie Majou

L'essentiel : [Pétition se soutien aux résolutions du consortium scientifiques BioInitiative.](#)